

Déposé le :



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Maison des associations  
80, Boulevard du Général Leclerc  
92110 -CLICHY

***BOURSE AUX ETUDIANTS CLICHOIS***  
***ANNEE 2023/2024***

***DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER AU C.C.A.S.***  
***Vendredi 13 octobre 2023 jusqu'à 17h00***

***Tout dossier remis après la date limite et/ ou incomplet***  
***ne pourra pas être examiné***

***Date de la commission : Vendredi 17 Novembre 2023***

Vous pourrez déposer les dossiers auprès de l'accueil du CCAS à partir du 1er juillet 2023 :

Lundi, mardi, vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17H30 et jeudi de 14h00 à 17H30.

Si vous n'avez pas en votre possession l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022) et le certificat de scolarité, vous pourrez le(s) déposer ultérieurement, au plus tard vendredi 13 octobre 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat social :

01 47 15 31 41 choix 1

**NOM, Prénom de l'étudiant** ⇒ .....

**Date et lieu de naissance** ⇒ .....

**Téléphone** ⇒ .....

**Adresse e-mail** ⇒ .....

**Situation familiale :** ⇒ .....

**Adresses :**

<b>Adresse de l'étudiant</b>	<b>Père (ou tuteur)</b>	<b>Mère (ou tutrice)</b>
	NOM :  Prénom :  Adresse :	NOM :  Prénom :  Adresse :

**BENEFICIAIRE DE LA BOURSE AUX ETUDIANTS CLICHOIS EN 2022/2023**  OUI  NON

## PARCOURS SCOLAIRE

Merci de détailler le parcours étudiant chronologiquement depuis l'année scolaire 2023/2024 jusqu'à la date d'obtention du baccalauréat :

ANNEES	Etablissement fréquenté <i>(ex : Université de Nanterre)</i>	Nature des études <i>(Ex : études de droit)</i>	Niveau des études poursuivies <i>(ex : 2<sup>ème</sup> année)</i>
2023/2024			
2022/2023			

Le cas échéant, pour l'année 2023/2024, préciser :

- ALTERNANCE
- CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
- STAGE DE PROFESSIONNALISATION
- REDOUBLEMENT DE L'ANNEE 2022/2023

***N.B : Seuls les dossiers des étudiants à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études supérieures sont recevables.***

***Le règlement exclut les demandes des étudiants dans le cadre d'un redoublement.***

***Le règlement intérieur n'autorise pas les changements de filière qui sont néanmoins soumis à l'appréciation de la Commission qui étudiera les éléments de justification dûment exposés dans la lettre de motivation.***

Certifié sincère et exact,

A CLICHY, le

2023

Signature du demandeur

## PIECES A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Copie du livret de famille
- Lettre motivée relative au projet d'études.

L'éligibilité à la bourse et son montant dépendent des ressources de l'étudiant et de ses parents. Il convient donc de fournir une photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 des parents ou tuteurs, ou du conjoint en cas de déclaration séparée.

### ☛ *Quel avis fiscal fournir en fonction de votre situation familiale ?*

#### **A/ Vivant dans le foyer des parents :**

- Si vous avez votre propre avis fiscal, vous le joignez en plus de celui de vos parents.*
- Vos parents sont mariés ou pacsés et disposent d'un seul avis commun : avis fiscal de vos parents*
- Vos parents ne sont pas mariés : avis fiscal des deux parents.*
- Vos parents sont séparés, sans jugement : avis fiscal des deux parents.*
- Vos parents sont séparés, avec jugement : jugement de séparation complet pour toute première demande + avis fiscal du ou des parents ayant votre garde.*
- Vos parents sont divorcés : avis fiscal du parent auquel vous êtes confié + extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. S'il n'y a pas de pension alimentaire, l'avis d'imposition de l'autre parent doit être transmis.*

#### **B/ Logement indépendant :**

- Si vous êtes célibataire : avis fiscal*
- Si vous êtes marié(e) ou pacsé(e) : avis fiscal du couple*
- Si vous êtes étudiant parent d'un enfant (ou plus) : votre avis fiscal sur lequel figure l'enfant (ou les enfants).*
- Justificatifs de 5 ans minimums de domicile sur Clichy + justificatif de domicile de moins de trois mois

- Certificat de scolarité pour l'année 2022/2023 et 2023/2024
- Carte d'étudiant ou carte d'étudiant des métiers 2023/2024. (Transmettre dès réception)
- Pour une 1<sup>ère</sup> demande : photocopie du diplôme du baccalauréat, ou attestation d'obtention
- Dernier bulletin de note ou validation de l'année 2022/2023
- Un RIB ou RIP original au nom de l'étudiant

